

Procès verbal du conseil d'école du Mardi 7 Février 2023

Ecole maternelle La Souleiado à Camaret / Aigues

Tour de table :

Présents :

Représentant mairie :

Madame Gill , adjointe aux affaires scolaires / enfance et jeunesse

Madame Vezean , adjointe déléguée à la cuisine centrale

Monsieur Langeron, responsable Mairie pôle travaux et espaces verts

DDEN (Délégué départemental de l'éducation nationale):

Madame Célaire

Enseignants :

Mesdames Olivier Christine, Cauvin Pascale, Balmain Chantal, Monsieur Jean François Suc.

Parents d'élèves élus :

Mesdames Tirano Sandra, Mas Amandine, Loeuillet Sonia, Rios Thomas Marine, Savry Barnier Aurélie, Herveux Angélique.

Excusés :

Monsieur le Maire

M.Bricourt, responsable service jeunesse

1.Inscriptions et effectifs prévus pour la rentrée 2023 2024 :

Inscriptions

Les inscriptions se font d'abord au Point Information Jeunesse (PIJ) de la Mairie à la Maison Pour Tous. Suite à cette inscription un certificat d'inscription est établi puis transmis au directeur qui prendra directement contact par mail ou par téléphone avec les nouveaux parents pour leur communiquer les informations indispensables pour la rentrée.

Le directeur rappelle que seuls les enfants nés en 2020 pourront être accueillis en petite section de maternelle c'est-à-dire les enfants qui ont ou qui auront trois ans dans l'année d'entrée en petite section.

Effectifs prévus pour la rentrée 2023/2024

Pour la rentrée 2023/2024 sont prévus :

- PS 46 (année 2020)
- MS 37 (année 2019)
- GS 42 (année 2018)

Soit un total de 125 enfants répartis sur 5 classes soit une moyenne de 25 élèves par classe
Ces prévisions sont données à titre indicatif en s'appuyant sur les tables annuelles de naissance communiquées par la Mairie : 58 avis de naissances en 2020. En moyenne une douzaine d'enfants sont scolarisés à l'école privé de Camaret .

Par rapport aux valeurs de l'an dernier (50 attendus et 38 inscrits), un différentiel de 12 est à prendre en compte. Aussi en tenant compte de ces éléments, pour la rentrée prochaine sont attendus 46 enfants en PS.

2. Plan Particulier de Mise en sûreté (PPMS) :

L'objectif du PPMS est de permettre la mise en œuvre des mesures de sauvegarde des élèves et des personnels face à des situations de risques en attendant l'arrivée des secours ou le retour à la normale.

L'école maternelle peut être confrontée à des accidents majeurs d'origine naturelle (inondations), technologique (nuage toxique, explosion, risques nucléaires) ou à des situations d'urgence particulières (attentat / intrusion de personnes étrangères). 2 PPMS sont donc mis en place au sein de l'école :

- PPMS attentat /intrusion
- PPMS accident majeurs d'origine naturelle ou technologique

PPMS attentat /intrusion :

Un exercice a été réalisé le 21 octobre 2022 en présence de la gendarmerie

De cet exercice plusieurs enseignements sont à tirer :

- appeler le 17 puis les 2 autres écoles de Camaret pour les prévenir (ne pas croire que quelqu'un l'a fait avant)
- confinement devant danger immédiat puis éventuellement évacuation
- prévoir des films occultants sur les fenêtres des classes (pose de films occultants prévue pendant les vacances de Février)
- utilisation des télécommandes alarmes (une pour chaque classe)

Un boîtier PPMS a été installé en extérieur dans la cour des grands (demande formulée suite aux exercice PPMS précédents)

PPMS accident majeurs d'origine naturelle ou technologique :

Concernant le risque nucléaire, nous disposons de boîtes de 10 comprimés d'iode stable dosés à 65 mg (date limite mars 2025) :

- 2 comprimés pour les adultes et les jeunes de plus de 12 ans
- 1 comprimé pour les enfants de 3 à 12 ans

Les dossiers PPMS actualisés précisant les plans de confinement et d'évacuation ont été envoyés à la Mairie, à la Police Municipale et à la Gendarmerie (M.Fontaine, gendarme référent sécurité des écoles).

Depuis le 9 janvier, nous disposons d'un annuaire interne de tous les services communaux permettant des échanges téléphoniques au sein de l'école et aussi avec les différents services de la Mairie en interne (Liaison IPS-Amplificateur Wifi). Pour appeler à l'extérieur, il faut taper en premier le zéro puis composer le numéro.

M. Suc a envoyé à la Mairie par mail le 22 Novembre une liste des produits de la mallette d'urgence dont la date limite était dépassée : dosettes sérum physiologiques, dosettes antiseptiques, pansement, compresses .. L'école dispose de 2 mallettes (une pour chaque bâtiment). Les produits en question ont été livrés par le service technique. Nous disposons également de packs d'eau dans la salle de motricité et de pack d'eau pour le bâtiment abritant la classe 7.

Un exercice PPMS accident majeurs sera effectué dans le courant de l'année.

Exercice incendie :

Lors du dernier conseil d'école, le directeur avait demandé la possibilité d'obtenir des portes coupe feu pour les portes des toilettes. M. Largeron précise qu'un devis concernant l'installation de portes coupe feu pour les toilettes est en cours d'élaboration.

3.Travaux d'entretien:

M. Suc détaille les interventions et les travaux réalisés pour la période écoulée :

- Réparation des toilettes adultes
- Installation de bandes de pelouse synthétiques à la place des paillasons plastiques noirs détériorés.
- Marquage sur pelouse synthétique côté rampe classe 7 pour délimiter espace interdit aux élèves en cour de récréation (travaux prévus pendant les vacances de février)
- Fixation rideaux en salle de motricité qui s'étaient décrochés
- Réparation système aimantation de la porte de la classe 1
- Réparation des portes d'une armoire dans la classe 1
- Fabrication d'un meuble à casiers pour ranger doudous par le service technique
- Intervention pour réparer chasses d'eau dans toilettes des petits (urinoirs)
- Signalement d'une dalle mouillée au plafond dans classe 7 en lien avec pluie tombée la veille
- réparation serrure de la porte du bureau ATSEM
- Intervention pour nettoyage et remise en état de la classe 7
- Travaux de peinture des bancs extérieurs mobiles (bancs fixés au sol vont être également repeints prochainement)
- Demande d'installation de verrous sur les portes de communications entre les classes (recommandations du référent gendarme suite à exercice PPMS attentat /intrusion.)
- Intervention de M.Sanchez dans le cadre de la CCAOP pour mise en service d'un nouvel ordinateur de direction suite à la panne de l'ancien
- Signalement de traces d'eau au niveau de la VMC au plafond de la classe 7
- Intervention pour refixer bâche du auvent côté de la cour des grands suite au vent violent
- Intervention pour refixer la pelouse synthétique suite au vent violent

Le personnel du service technique passe le mercredi matin pour réaliser les travaux à effectuer.

M.Suc remercie la Mairie pour l'ensemble des travaux réalisés qui contribuent à améliorer les conditions de travail des enfants et du personnel de l'école. M. Suc attire l'attention des membres du conseil d'école sur l'état du goudron des cours de récréation (fissures liées à la présence des racines des arbres) et précise que par temps de pluie, de grandes flaques d'eau se créent dans la cour de récréation des grands malgré la présence de grilles d'évacuation d'eaux pluviales.

Pour rappel, M. Groby, responsable mairie pôle projet et maintenance, lors d'un conseil d'école précédent, avait annoncé que l'école maternelle serait la prochaine école à faire l'objet de travaux de rénovation : isolation (murs et plancher) et mise en place d'un nouveau mode de chauffage. L' isolation de la toiture a déjà été réalisée les années précédentes.

Une demande a été adressée à M. Groby le 16 Décembre pour l'installation d'un ENT (Environnement Numérique de Travail) comme l'école des Amandiers (portail ONE) pour l'école maternelle afin de communiquer avec les parents de manière sécurisée conformément à la RGPD. De plus cet outil permettrait aux enseignants d'assurer une continuité pédagogique à distance en cas de besoin.

4.Projet d'école :

Activités pédagogiques complémentaires (APC) :

Ces activités en plus des 24 heures hebdomadaires d'enseignement sont proposées aux élèves des classes MS et GS .

Au sein de l'école maternelle, ces activités sont organisées tous les jours de la semaine d'école de 11h35 à 12h05.

Les familles dont les enfants sont concernés par ce dispositif sont informées par écrit et confirment ou non l'inscription de leur enfant.

Ce sont 26 élèves qui ont bénéficié de ce dispositif pour la période de Noël jusqu'aux vacances Février.

Axes prioritaires du projet école :

Le projet d'école comprend 2 axes prioritaires:

AXE 1	Améliorer la maîtrise du langage
AXE 2	Apprendre en réfléchissant et en résolvant des problèmes

Pour chaque axe, l'équipe enseignante a élaboré un programme d'action déclinable annuellement.

Axe 1: Améliorer la maîtrise du langage avec 4 actions:

- Exploitation de la BCD
- Activité de jardinage, support à la pratique des divers usages du langage oral
- Développer une culture littéraire commune autour des contes d'ici et d'ailleurs
- Liaison inter-cycle GS /CP : les classes de GS de Mme Olivier et de CP de Mme DESMUR se sont rencontrées le 20 janvier et les classes de GS/ MS de Mme Cauvin et de CP de Mme se sont rencontrées le 13 janvier. D'autres rencontres sont prévus d'ici la fin de l'année scolaire.

Axe 2: Apprendre en réfléchissant et en résolvant des problèmes avec 2 actions:

- Exploitation de jeux mathématiques
- Activité de jardinage, support à la résolution de problèmes

M. Suc demande le retournement de la terre des bacs de jardinage pendant les vacances de Pâques et l'ajout de terreau afin de mener à bien les activités de jardinage du projet d'école.

Les 2 classes de GS vont participer au projet du bicentenaire de la naissance de l'entomologiste Jean-Henri Fabre. Ce projet est organisé par le Naturoptère et se fera le mardi 11 Avril matin d'une durée de 1 heure à la chapelle Saint Andéol. Après une présentation de la fable « la cigale et la fourmi », les élèves observeront des insectes. Ce projet est financé par la CCAOP.

La fête des écoles organisée par l'Amicale laïque aura lieu le vendredi 23 juin 2023 à partir de 18h. Les parents seront destinataires d'une information sur le déroulement de cet événement.

Un spectacle de marionnettes « le petit chaperon rouge » de la compagnie COLINE financé par l'Amicale laïque sera offert aux enfants de l'école maternelle le lundi 3 Avril matin

Le directeur rappelle que les sorties scolaires sont financées par la Mairie, par l'Amicale laïque et par les parents (une participation volontaire de 5 euros demandée aux familles pour chaque enfant lors de chaque sortie.)

Ci-dessous les sorties scolaires prévues :

- *Mardi 11 Avril sortie scolaire pour la classe de Mme COPELAND à la « petite ferme » à Villes sur Auzon*
- *Vendredi 16 Juin sortie scolaire pour les classes de Mme CAUVIN, Mme OLIVIER et Mme BALMAIN à Sarrians à la ferme de Roiselet*
- *Jeudi 1 Juin sortie pour la classe de M.SUC au ZOO LA BARBEN.*

L'Amicale laïque a offert 200 sacs blancs avec le logo Amicale laïque pour l'école afin d'être utilisés par les élèves pour ramener à la maison un livre de la BCD de l'école. Ces sacs seront mis en service pour la rentrée prochaine pour les nouveaux élèves qui rentrent en PS

L'Amicale laïque offre aux enfants une intervention Kapla sous forme d'ateliers le jeudi 23 et le vendredi 24 Mars

Le carnaval sera organisé dans l'école le mardi 21 mars 2023 après-midi. Les parents seront informés par écrit des modalités retenues pour ce moment festif.

5. Questions des parents :

1/ Question d'une maman concernant les jeux de récréation : Serait-il possible d'avoir des cerceaux pour les enfants ? Et une caisse avec des petites voitures ? En accès libre pour les enfants. *Elle propose un système de dons pour ces jeux.*

Réponse du directeur M. SUC : Les enfants disposent déjà de beaucoup de jeux extérieurs (marelle, roues, vélos, trottinettes, balançoires...). Proposer des jeux supplémentaires pourrait créer des complications dans la surveillance des récréations (conflits supplémentaires entre les enfants, gestion du prêt des jeux). De plus, il y a un risque de projection sur les enfants avec les petites voitures et l'utilisation des cerceaux et donc de potentielles blessures. Enfin, il est précisé que les cerceaux sont déjà utilisés en salle de motricité et les petites voitures en temps d'accueil et à différents moments de la journée de classe.

2/ Question d'une maman concernant les repas servis à la cantine : Serait-il possible d'avoir un dessert en plus du fromage (fruit ou autre) ? Ou peut-être proposer le choix entre le fromage ou le dessert ? *(Elle nous précise que le fromage n'est pas un dessert)*

Réponse de M^{me} GILL (déléguée aux affaires scolaires) et de M^{me} VEZIAN (déléguée à la restauration municipale et cuisine centrale) : Pour les réponses, Mme GILL et Mme VEZIAN se sont basées sur les menus des mois de janvier et février 2023. Pour le mois de janvier, le fromage n'est proposé qu'une seule fois en dessert et en février il est prévu 3 fois. Les menus proposés sont suffisamment équilibrés. Il n'est pas prévu de mettre en place un dessert de substitution, cela ne serait pas gérable de faire choisir les enfants (aussi bien pour la logistique que concernant la périssabilité des denrées).

3/ Plusieurs parents nous ont confié leur déception quant aux photos de classe qui sont, une nouvelle fois, d'une qualité peu professionnelle, surtout sur les photos de groupe (enfants qui ne regardent pas l'objectif, pas de retouche pour corriger les "oublis" de cadrage...). Est-il possible d'envisager de changer de prestataire ? Une nouvelle photographe est installée depuis peu sur Camaret.

Réponse du directeur M. SUC : Le choix de cette photographe avait été fait suite au départ de l'ancienne photographe. Le directeur n'est pas fermé sur le choix du prestataire, il prend note et va se renseigner auprès des 2 autres écoles de Camaret qui font appel au même photographe sur la qualité des photos prises. La remarque sera également remontée auprès de la photographe elle-même.

4/ Certains parents s'interrogent concernant une date prévisionnelle pour la Fête des Ecoles 2023. Etes-vous en mesure de nous la communiquer ?

Réponse du directeur M. SUC : La fête des écoles aura lieu le vendredi 23/06/2023. Concernant la sécurité, un ou deux agents de la police municipale seront mis en place.

5/ Proposition d'instaurer un système de vente de gâteaux à la sortie de l'école (par exemple les vendredis soir ou un vendredi sur 2) comme cela se fait à Mistral et aux Amandiers. Sollicitation des parents volontaires pour préparer les gâteaux et les vendre afin de récolter des fonds pour financer des sorties scolaires ou autres projets d'école.

Réponse du directeur M. SUC : Cela avait déjà été fait avant le COVID. C'est une bonne idée de remettre cela en place. Aussi, un sondage sera proposé par les parents d'élèves élus et sera remis aux familles via le cahier de liaison des enfants pour soumettre l'idée aux parents et prévoir l'organisation ensuite. En effet, cela ne pourra pas être mis en place sans un nombre suffisant de parents volontaires et investis pour confectionner les gâteaux et les vendre. L'idée retenue lors du conseil d'école serait de proposer cette vente de gâteaux une fois par mois (le 1^{er} mardi du mois par exemple) à la sortie de l'école et de vendre des parts de gâteaux à 1€ la part. L'argent récolté servirait à financer des sorties scolaires, du matériel pour l'école (livres...) ou autres projets d'école, via la coopérative scolaire.

6/ Remarques de parents concernant le parking de la maternelle aux heures d'entrée et de sortie de l'école. Les parents se garent comme bon leur semble, sans respecter un écartement raisonnable entre 2 voitures (parfois même en plein milieu du parking, sans respecter les places). Souvent 2 voitures prennent 3 places et il devient difficile de se garer pour aller récupérer son enfant, surtout à 16h25. Peut-être un petit rappel serait nécessaire pour le bien vivre ensemble ? Est-il envisageable de prévoir un rafraîchissement du marquage au sol pour les places de parking ?

Réponse du responsable des services techniques de la mairie : sur le premier parking, il sera impossible de réaliser des marquages au sol car le revêtement ne le permet pas (gravier). La mairie fera passer un rappel pour le bien vivre ensemble afin que chacun puisse stationner normalement.

7/ Plusieurs parents s'interrogent sur les temps de récréation les jours de pluie. Les enfants restent la plupart du temps dans les classes et n'ont pas de moment pour prendre l'air. Quelle solution pourrait être envisagée pour éviter que les enfants restent enfermés en classe toute la journée quand il pleut ? Peut-être l'aménagement d'un préau ?

Réponse de M^{me} GILL (déléguée aux affaires scolaires) : Lors des devis effectués pour le réaménagement des locaux de l'école maternelle, il sera question d'étudier la faisabilité concernant l'installation d'un préau pour que les enfants puissent jouer à l'abri (des devis seront établis).

8/ Concernant les journées de grève : Est-ce que les repas de cantine sont automatiquement remboursés par le PIJ pour les enfants dont l'enseignant est gréviste ? (et qui ne peuvent donc pas bénéficier du repas à la cantine ce jour-là). Comment est organisé l'accueil des enfants au centre aéré ? Est-il possible de prévoir un accueil de substitution "pérenne" pour les prochains jours de grève afin que les parents puissent s'organiser en avance ? (*pour les 2 derniers jours de grève, 19/01 et 31/01, les parents ont été avertis très tardivement des modalités d'accueil de substitution des enfants*)

Réponse de M^{me} GILL (déléguée aux affaires scolaires) : les repas sont automatiquement remboursés lors des journées de grève. Concernant l'organisation pour l'accueil des enfants, il est difficile de la prévoir à l'avance car certains agents préviennent la veille de leur absence pour grève. De ce fait, la mairie fait tout son possible pour que l'accueil des enfants soit assuré dans les meilleures conditions possible avec le personnel restant non gréviste. Il est également rappelé que l'accueil des enfants les jours de grève dépend du volume de grévistes : - 25% de grévistes, l'accueil est fait par l'école, +25% de grévistes, l'accueil est fait par la mairie.

9/ Question d'une maman concernant l'ouverture du Centre Aéré pendant les vacances de Noël : Serait-il possible d'envisager une ouverture du Centre de Loisirs pour, à minima, l'une des 2 semaines des vacances de Noël ? De nombreux parents se sont retrouvés à nouveau cette année très embêtés pour la garde de leur enfant sur la semaine précédant Noël et même pour le lundi 02 Janvier 2023.

Réponse de M^{me} GILL (déléguée aux affaires scolaires) : Etant donné que le service cuisine est fermé pendant cette période-là, il serait très compliqué de tout réorganiser. Pour le moment, pas de changement prévu concernant la fermeture du Centre de Loisirs pendant les périodes de Noël mais la question sera quand même posée à la Mairie. Il est toutefois rappelé que le Centre de Loisirs reste ouvert les 2 mois d'été (pas de fermeture en août, hormis quelques jours avant la rentrée scolaire, selon calendrier).

10/ Concernant les horaires d'ouverture du portail pour récupérer les enfants à la pause méridienne et en fin de journée : Une maman nous sollicite à nouveau (et au nom de plusieurs parents) pour demander à avancer l'heure d'ouverture du portail à 11h20 et 16h20. Elle ne comprend pas pourquoi les écoles des communes alentours disposent d'un battement de 10mn (16h20-16h30) entre la maternelle et l'école primaire, alors que ce n'est pas possible à Camaret ? (*comme annoncé l'an dernier en Conseil d'école*). Elle nous précise également que les heures d'ouverture 11h20 et 16h20 étaient en vigueur au sein de l'école il y a une quinzaine d'années. Elle propose de faire un sondage auprès des parents pour évaluer le nombre d'enfants et parents impactés par cette problématique ; et connaître leur opinion sur un élargissement de l'horaire d'ouverture (passer de 11h25 à 11h20 et de 16h25 à 16h20).

Réponse du directeur M. SUC : Cette question a déjà été posée lors d'un conseil d'école précédent et la même réponse sera apportée. Les horaires d'ouverture de l'école sont fixés par le DASEN (Directeur Académique des Services de l'éducation nationale). Il y a un temps d'enseignement qui est obligatoire avec (3H le matin et 3H l'après-midi avec 10 minutes d'accueil pour chaque demi-journée). Si on devait changer les horaires d'ouverture du portail, on amputerait le temps d'enseignement réglementaire. Une souplesse de 5mn a été accordée (11h25 / 16h25) par rapport à cette problématique mais cela ne peut aller au-delà. Le directeur invite donc le parent dont émane la question à prendre directement contact avec l'IEN, responsable de la mise en œuvre de la politique éducative de la circonscription d'Orange à laquelle est rattachée l'école maternelle de Camaret ;

11/ Des parents s'interrogent sur les absences des ATSEM, qui ne sont plus remplacées (depuis récemment) par des animatrices du centre aéré (comme c'était le cas auparavant). Les parents imaginent bien la désorganisation de la classe (en l'absence d'un adulte sur les 2) et l'impact sur les activités proposées aux enfants. (*exemples de la classe GS qui a fait 15 jours sans ATSEM et la classe MS/GS qui se retrouve tous les jeudis après-midi dans ce même cas, suite au détachement de l'ATSEM sur une autre activité*). Qu'est-il prévu de mettre en place pour pallier cette absence du personnel et rééquilibrer l'organisation des classes quand les enseignants sont seuls avec les 25 enfants ?

Réponse de M^{me} GILL (déléguée aux affaires scolaires) : Il y a eu une coupe franche au niveau budgétaire pour ce qui est du personnel au niveau ALSH ainsi que pour d'autres personnels, ce qui implique que certaines ATSEM ne sont et ne seront pas remplacées dans les classes. Concernant l'ATSEM qui est déplacée de sa classe pour animer une activité "seniors", l'ensemble du personnel éducatif de l'école demande à ce que M^{me} GILL propose à M. le Maire de Camaret que cette activité soit confiée soit à un personnel bénévole, soit à un autre agent, ou encore de déplacer le créneau horaire de cet atelier le mercredi, évitant ainsi que l'ATSEM quitte la classe pendant un temps scolaire. Mme Herveux, parent d'élèves élue, propose également que ces seniors puissent se joindre à un atelier déjà existant et totalement gratuit (Tricot/Crochet) les lundis après-midi à la salle du Chêne Blanc à Camaret. Ce qui pourrait permettre de réintégrer l'ATSEM concernée dans sa classe les jeudis après-midi et ainsi offrir à nos enfants une éducation optimale (sans impact d'un personnel manquant de manière récurrente) et des activités créatives propices à leur bon développement. La mairie doit pouvoir également pallier les aléas de santé des ATSEM et envisager des solutions de remplacement. Mme Célaire (DDEN) précise que cette situation constitue une dépréciation de l'école, au détriment de l'éducation des enfants. Les parents électeurs peuvent être déçus par ce qu'il se passe alors qu'ils avaient choisi d'inscrire leur enfant dans cette école par rapport à ses résultats, sa réputation. Cette coupe budgétaire s'applique au détriment de l'école et des enfants de la commune.

12/ Plusieurs parents s'interrogent concernant le temps de sieste pour les Petite Section. Qu'est-il proposé aux enfants qui ne veulent plus dormir ? Les besoins des enfants étant variables à cet âge-là, est-il envisageable d'intégrer ces élèves aux activités proposées par Mme Copeland aux Moyens de sa classe pendant ce temps ?

Réponse du directeur M. SUC : Après la sieste ou temps de repos allongé sur le lit pour les Petites Sections, un dispositif de réveil échelonné est mis en place : l'enseignant accueille dans la classe les enfants au fur et à mesure de leur réveil ou temps de repos. Les parents concernés (dont les enfants n'ont besoin que d'un court temps de repos) doivent se rapprocher de l'enseignant. Si nécessaire, le directeur s'entretiendra ensuite avec l'enseignant pour qu'une solution soit trouvée.

Représentant des parents d'élèves au conseil d'école



Directeur d'école
M. Jean-François Suc

